

• (1450)

[Traduction]

LE CODE DU TRAVAIL DU CANADA

LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS—LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question est destinée au ministre du Travail. Il y a un an je lui ai demandé à la Chambre s'il présenterait des modifications à la Partie du Code du travail du Canada, l'article qui protège la santé des travailleurs tombant sous le coup des lois fédérales. Il a dit à ce moment-là que la mesure législative viendrait bientôt. Comme douze mois se sont écoulés depuis, voudrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend par «bientôt»?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le député sait très bien que pendant cet intervalle de temps des mesures très importantes et urgentes ont été débattues et adoptées par le Parlement. En attendant, les mesures de protection d'autres compétences s'appliquent. J'espère que le député comprend que cette loi protège les personnes dont il a les intérêts à cœur comme nous.

M. Murphy: Madame le Président, si le ministre estime que la loi actuelle apporte une protection, alors ce qu'il faut entendre par «bientôt» c'est «jamais».

LA DATE DE LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE MODIFICATIVE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le ministre va-t-il tenir la promesse qu'il a faite de présenter un projet de loi pour modifier la Partie IV du Code du travail du Canada? Si oui, va-t-il étendre la protection de cette loi aux employés d'Énergie atomique, aux travailleurs des transports, à ceux qui sont morts sur l'*Ocean Ranger*?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre du Travail): Madame le Président, le député a bien le droit de définir le terme «bientôt» comme il le veut. Pour ce qui est des modifications au Code, j'espère les présenter dès que la session et l'étude des mesures dont la Chambre est saisie sera terminée. Probablement à la prochaine session, madame le Président.

* * *

LES PÊCHES

L'INTERDIT JAPONAIS FRAPPANT LES IMPORTATIONS DE POISSON DES GRANDS LACS

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans qui est au courant de la décision des Japonais de refuser d'acheter l'éperlan du lac Érié à cause de la dioxine. Il a envoyé des instructions sur télex à l'ambassade canadienne à ce sujet. Il devrait savoir par ailleurs, grâce aux réponses qui ont été envoyées par télex, que l'initiative de l'ambassade canadienne ne sert en fait à rien. Que fait encore le ministre pour protéger ces débouchés au Japon?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je serai très reconnaissant au député si lui ou les pêcheurs peuvent me faire des propositions concrètes.

Questions orales

Non seulement je me suis mis en rapport avec notre ambassade, mais j'ai aussi envoyé un télex à toutes les parties concernées au Japon, leur signalant que leurs craintes sont dénuées de tout fondement, que ce qui se passe aux États-Unis n'a absolument rien à voir avec le Canada. Nous avons fait des essais sur les éperlans que nous exportons aux Japonais et nous n'y avons décelé aucune trace de dioxine. En fait, il y a deux jours, j'ai rencontré des représentants de ce secteur en Ontario qui m'ont dit qu'ils appréciaient beaucoup nos efforts. Si le député ou d'autres personnes ont des propositions concrètes à faire, je les étudierais bien volontiers.

ON DEMANDE D'ENVOYER UN EXPERT RASSURER LES JAPONAIS

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, puisque ces exportations représentent une somme de 8 millions de dollars et que cette activité représente des milliers d'emplois dans le sud de l'Ontario, et en raison des craintes des Japonais, le ministre pourrait-il envisager d'envoyer un expert dans les essais sur la dioxine avec des résultats des derniers tests effectués sur les éperlans du lac Érié à l'ambassade canadienne pour collaborer avec les Japonais et les rassurer à ce sujet?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je garantis que j'étudierai ses propositions concrètes immédiatement et que je lui en reparlerai d'ici une journée.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES VOLS À BASSE ALTITUDE AU DESSUS DES RÉGIONS PEUPLÉES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, qui est déjà au courant. Au cours des derniers jours, un Notam a été envoyé à tous les pilotes privés pour les avertir de la présence d'avions militaires volant à basse altitude dans tout le sud de l'Ontario. Ces avions volant à basse altitude ont bien failli provoquer quelques accidents, notamment dans le cas de quelques avions légers qui survolaient la région de Muskoka. En outre, du bétail a été affolé par des avions qui volaient à très haute vitesse à seulement 500 pieds du sol. Le ministre pourrait-il nous dire s'il est vraiment nécessaire, dans un pays aussi vaste que le nôtre, de faire voler ces avions au dessus de régions densément peuplées?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, si c'est arrivé dans cette région, je crois que c'est très inhabituel. Je sais que le député et quelques autres m'ont signalé des incidents dans leur région. J'ai demandé ce matin ce qui se passait. La semaine dernière, il y avait en effet des exercices de ce genre, mais ils sont terminés. Cette semaine, la seule cause possible d'incidents de ce genre, c'étaient des Boeing 707 qui stimulaient des atterrissages d'urgence à l'aéroport de Trenton. Cet exercice nécessite une approche à très basse altitude aux abords de l'aéroport. Ces avions étaient peut-être la source du bruit signalé.